



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 411-2024

Résolution 24-10-213

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 411-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 401-2023 SUR LES TARIFS 2024

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 16 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 411-2024 modifiant le règlement no 401-2023 sur les tarifs municipaux 2024.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 16^e jour du mois d'octobre 2024

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le seizième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième (16^e) jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière